

Le général Bertrand vient d'offrir par écrit, au conseil municipal de Paris, dans sa séance d'aujourd'hui 5 juin, le nécessaire en vermeil que l'empereur Napoléon lui avait donné à Fontainebleau, dans la matinée du jour où il partit de cette ville pour se diriger sur l'île d'Elbe. Ce nécessaire est celui dont Napoléon se servait habituellement dans ses campagnes; il l'avait avec lui, notamment à Austerlitz, Ulm, Léna, Eylau et Montmirail.

Ce don a été accepté avec reconnaissance par la ville de Paris, qui le fera déposer dans l'un des grands salons des nouveaux bâtimens de l'Hôtel-de-Ville. Des remerciemens ont été votés à M. le général Bertrand.

Mon. Sam. 6/06/1840

» FERDINAND-PHILIPPE D'ORLÉANS.

» Le maréchal de France, gouverneur-général  
» de l'Algérie, C<sup>te</sup> VALÉE.

» Pour ampliation :

» Le lieutenant-général chef de l'état-major  
» général, V<sup>te</sup> SCHRAMM.

Le conseil municipal de Paris, convoqué en conséquence de sa délibération du 5 juin, s'est réuni hier dans la salle du Trône à l'Hôtel-de-Ville. Cette réunion avait pour objet la réception et l'acceptation du grand nécessaire en vermeil ayant appartenu à l'empereur Napoléon, et qui vient d'être offert à la ville de Paris par M. le général Bertrand.

M. le préfet a donné lecture de l'ordonnance du Roi, en date du 10 juin, par laquelle la ville de Paris a été autorisée à accepter l'offre de donation faite par M. le général Bertrand.

Après cette lecture, le général Bertrand a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est entrer dans les vues du grand Napoléon que d'offrir le nécessaire en vermeil qui fit partie de ses équipages de campagne à la ville de Paris dont il ambitionnait tant de mériter les suffrages, et qui toujours était présente à sa pensée au milieu des plus rudes travaux de la guerre, comme jadis Alexandre pensait aux Athéniens.

» Lorsque pour la dernière fois l'empereur quittait cette capitale, se rendant à Rochefort, il était, vous le savez, Messieurs, environné d'un peuple immense qui l'accompagnait de ses vœux et de sa douleur; car pour le peuple de Paris, comme pour celui de la France entière, l'empereur représentait la puissance et la gloire de la patrie.

» Ses malheurs entraînerent les nôtres.

» Et peut-on y réfléchir sans chercher à en prévenir le retour? Les institutions politiques en sont sans doute le meilleur moyen. Mais permettez, Messieurs, à un soldat dont la jeunesse et l'âge viril furent employées à combattre pour la liberté ou la gloire de notre patrie, d'appeler votre attention particulière sur le projet de fortifier Paris, indiqué par Vauban et par Napoléon. Donnez, Messieurs, je vous en supplie, votre attention à un projet si important, si intimement lié à la sécurité de Paris, à la sûreté de l'Etat. Je vous le demande, Messieurs, avec le sentiment d'une conviction profonde, je vous le demande avec l'âme d'un citoyen, avec le cœur d'un soldat. »

M. le préfet de la Seine, au nom de la ville de Paris, a répondu à ce discours :

« Monsieur le général, c'est avec une émotion profonde que je vous réponds. Votre présence, l'objet qui vous amène ici, vos paroles réveillent des souvenirs bien grands, bien nobles, bien chers. Le sentiment qu'ils font naître est partagé en ce moment par tous les hommes honorables qui représentent ici la ville de Paris; ils se rappellent tout ce que Napoléon fit et voulut faire pour cette cité.

En même tems qu'il portait au loin la gloire et la puissance du nom français, il s'occupait de doter Paris de tous les mommens qui pouvaient assurer sa splendeur et sa prospérité. Ses ponts, ses marchés, ses entrepôts, ses abattoirs, ses musées, ses collèges, sont les créations de cette pensée féconde; et ce qu'il n'a pu achever, ce qu'il n'a pu exécuter, c'est vous, Messieurs, qui l'exécutez aujourd'hui. Car les grandes pensées ne meurent pas avec ceux qui les ont conçues; elles leur survivent, elles sont un legs précieux. Vous l'avez recueilli, et le conseil municipal de Paris en développant, en étendant dans leur exécution tant de projets utiles, acquiert chaque jour des titres à la gratitude de ses concitoyens.

» Le Roi, qui a relevé en 1833 la statue de Napoléon sur le bronze glorieux de la place Vendôme, a senti qu'il restait quelque chose à faire pour la mémoire de ce grand homme, qu'il restait à accomplir le dernier vœu formé par lui; qu'il était tems de rappeler ses cendres exilées sur une terre inhospitalière, et de leur élever un monument sur les rives de cette Seine où tant de souvenirs parlent de lui. La ville de Paris a partagé le sentiment profond de reconnaissance dont toute la France a payé cette pensée si noble et si nationale du Roi.

« En vous voyant aujourd'hui, général, en recevant

le don précieux, l'auguste relique que vous lui apportez, le corps municipal se rappelle que vous fûtes le compagnon fidèle, l'ami dévoué du héros malheureux, comme vous l'aviez été du monarque puissant et triomphant; que vous fûtes son consolateur sur cette terre d'exil pendant six années, et chacun de nous, en y pensant, éprouve un sentiment de respect et de gratitude dont je suis heureux de vous offrir l'expression.

» Le don que vous venez de faire à la ville de Paris, général, sera conservé précieusement. Le désir que vous exprimez, en rappelant celui qu'avait conçu l'empereur relativement aux fortifications de Paris, est une idée dont il n'appartient pas au pouvoir municipal de prendre l'initiative. Si cette idée doit germer un jour, c'est par l'intervention seule des pouvoirs du Gouvernement et de la législature. Mais ce qui est certain et ce dont les représentans de la cité répondent, c'est qu'au jour du danger la force de la défense se retrouverait toujours dans les cœurs et dans les bras des citoyens, et qu'on se souviendrait de l'héroïsme de tous les âges et de tous les rangs dont les buttes de Saint-Chaumont furent un jour les témoins, et dont nos jeunes princes donneraient au besoin l'exemple.

» Voici, dans cet Hôtel-de-Ville déjà si riche en grands souvenirs, un nouveau palladium. Il aura bientôt une place spéciale, et digne du nom qu'il rappelle, dans une de nos nouvelles salles, et provisoirement il va être déposé dans le trésor de la ville. »

Le procès-verbal de cette cérémonie a été signé par M. le préfet de la Seine, le secrétaire-général, et par M. le général Bertrand en sa qualité de donateur.

Le nécessaire, qui est fait d'un bois rare orné d'incrustations, peut avoir 2 pieds et demi de long sur 18 pouces de haut. Toutes les pièces en sont en vermeil, sauf quelques flacons en cristal et des soucoupes en porcelaine. Dans deux de ces flacons se trouvent encore de l'eau de Cologne et de l'eau de rose. Un tiroir secret, placé sous la cassette, peut renfermer 30,000 fr. en or. Ce meuble précieux sortit, sous l'Empire, des ateliers de M. Bienait. Il a coûté 30,000 fr.

PREMIÈRE DIVISION MILITAIRE.

Elat-major général.

Le Roi passera demain, dimanche 14 du courant, la revue de la garde nationale et des troupes des garnisons